

Réf : HM/05-08-2010

Paris, le jeudi 5 août 2010.

France Télécom
6, place d'Alleray
75505 Paris cedex 15

A l'attention de **Madame Anne Fleuret**

Responsable de l'Actionnariat Interne
et de l'Épargne Salariale

Objet : demande de précisions sur le versement des dividendes du FCPE PagesJaunes actions

Madame,

L'information diffusée le 21 juillet dernier sur anoo, sous le titre « Précision sur le traitement du dividende PagesJaunes dans le FCPE PagesJaunes Actions (parts C) » suscite plusieurs interrogations de la part des salariés actionnaires.

Au-delà de l'erreur de méthode initialement mise en œuvre par le gestionnaire du fonds pour le versement du dividende sur les parts C, l'indication d'une baisse du cours de l'action de 15% entre le 21 juin 2010 et le 2 juillet 2010, alors que la baisse réelle du cours de l'action PagesJaunes pour cette période est de 12,27%¹, laisse planer la suspicion sur la fiabilité du calcul appliqué pour générer les nouvelles parts, et surtout leur valeur liquidative. D'autant que la décote réellement appliquée dans les valeurs communiquées est de 13%.

Par ailleurs, il n'y a pas d'information sur le traitement du dividende qui s'est appliqué aux détenteurs d'actions « parts D ».

.../...

¹ Source : <http://www.boursorama.com/cours.phtml?symbole=1rPPAJ&date=2010-08-05>

.../...

Nous vous serions donc très obligés de nous communiquer des précisions sur ces opérations, que nous pourrions restituer à nos adhérents, qui nous interrogent sur ces points.

En particulier, nous souhaitons savoir :

- que prévoit le règlement du fonds concernant les modalités de règlement du dividende aux détenteurs de parts C ? (règlement qui sauf erreur de ma part n'est pas accessible, ni via anoo, ni via le site Amundi, ce qui n'apparaît pas normal, cette information devrait être accessible à tous les porteurs de parts, actuels ou potentiels)
- comment expliquer qu'il y ait eu « erreur » du gestionnaire de fond sur la méthode à appliquer pour la distribution des dividendes ?
- le Conseil de Surveillance du fonds en a-t-il été avisé ? a-t-il été consulté sur la méthode de régularisation ? a-t-il validé les calculs et le message explicatif donné sur anoo ?
- quelle décote réelle a été appliquée à la valeur liquidative des parts du FCPE et du dividende pour créer les nouvelles parts correspondant au dividende pour les parts C ?
- au total, combien de parts nouvelles correspondant aux dividendes ont été créées dans le FCPE pour distribution aux détenteurs de parts C ?
- quel montant de dividende a été versé aux détenteurs de parts D et à quelle date ? Les informations sont elles visibles et claires sur le site Amundi ?

Dans l'intérêt de tous les actionnaires salariés détenteurs d'actions PagesJaunes, il serait également souhaitable que les informations diffusées sur anoo soient corrigées et complétées.

Dans l'attente des précisions que vous voudrez bien nous communiquer dans les meilleurs délais, et vous en remerciant par avance, nous vous prions d'agrèer, Madame, nos cordiales salutations.

Hélène Marcy

Présidente de l'ADEAS

